



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 42

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 10 avril 2019

OBJET :

DE-19-04-1-13) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix avril à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le jeudi 28 mars 2019 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, M. PITAVY, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

Absent excusé : M. CHARDON (pouvoir à Mme LE BIDEAU).

Absent(e)s : .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 20 février 2019 ;

Considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs nécessaires au bon fonctionnement des services publics et à la réalisation des objectifs municipaux ;

Après avis de la commission Administration municipale, Ressources humaines, Technologies de l'information et Affaires patriotiques du 05 avril 2019,

DÉLIBÈRE

à la majorité (1 voix contre : Mme POMMIER,)

ARTICLE I : Décide de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Tableau Effectifs ville						
Grade ou emplois	Cat.	Ancien effectif budgétaire	Création	Suppression	Nouvel effectif budgétaire	dont temps non complet
EMPLOIS AUTRES						
Directeur général des services	A	1			1	
Directeur général adjoint des services	A	4			4	
Collaborateur de cabinet	A	3			3	
Directeur de la communication	A	1			1	

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190410-lmc1H6177H1-DE
Date de réception en Préfecture : 12/04/2019
Date de Publication : 12/04/2019

sous total emplois autres		9	0	0	9	0
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Directeur territorial (en voie d'extinction)	A	4			4	
Attaché principal	A	11			11	
Attaché	A	31	1		32	
Rédacteur principal de 1ère classe	B	8			8	
Rédacteur principal de 2ème classe	B	9			9	
Rédacteur	B	39	1		40	
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	29			29	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	51			51	
Adjoint administratif	C	37		2	35	1
sous total filière administrative		219	2	2	219	1
FILIERE TECHNIQUE						
Directeur général des services techniques	A	1			1	
Ingénieur général	A	1			1	
Ingénieur en chef	A	1			1	
Ingénieur principal	A	10			10	1
Ingénieur	A	6	2		8	
Technicien principal de 1ère classe	B	6		1	5	
Technicien principal de 2ème classe	B	6			6	
Technicien	B	3	2	1	4	
Agent de maîtrise principal	C	32		1	31	
Agent de maîtrise	C	19		1	18	
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	30			30	
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	120			120	
Adjoint technique	C	123			123	2
sous total filière technique		358	4	4	358	3
FILIERE SOCIALE						
Conseiller socio-éducatif	A	1			1	
Assistant socio-éducatif principal	B	6			6	1
Assitant socio-éducatif	B	1			1	
Educateur principal de jeunes enfants	B	17			17	
Educateur de jeunes enfants	B	10			10	
Agent social principal de 1ère classe	C	5			5	
Agent social principal de 2ème classe	C	29			29	
Agent social	C	20			20	
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	14			14	
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	21			21	
sous total filière sociale		124	0	0	124	1
FILIERE MEDICO-SOCIALE						
Cadre de santé infirmier	A	3	0	0	3	
Cadre sup de santé	A	1			1	
Cadre de santé de 1ère classe	A	1			1	
Infirmier en soins généraux hors classe	A	6			6	

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190410-lmc1H6177H1-DE
Date de réception en Préfecture : 12/04/2019
Date de Publication : 12/04/2019

Infirmier en soins généraux de cl sup	A	2			2	
Infirmier en soins généraux de cl normal	A	3			3	
Puéricultrice hors classe	A	2			2	
Puéricultrice de classe sup	A	2			2	
Puéricultrice de cl normale	A	3			3	
Puéricultrice cadre sup de santé	A	2			2	
Puéricultrice cadre de santé	A	1			1	
Technicien paramédical de cl sup	B	1			1	
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	C	14			14	
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	C	9			9	
Auxiliaire de puériculture	C	76			76	
sous total filière médico-sociale		126	0	0	126	0
FILIERE CULTURELLE						
Conservateur en chef des bibliothèques	A	1			1	
Attaché de conservation principal du patrimoine	A	2			2	
Attaché de conservation du patrimoine	A	2			2	
Bibliothécaire principale	A	1			1	
Bibliothécaire	A	2			2	
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	8			8	
Assistant de conservation principal de 2ème classe	B	9			9	
Assistant de conservation	B	4			4	
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	3			3	
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	3			3	
Adjoint du patrimoine	C	1			1	
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2ème cat	A	1			1	
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	7			7	
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	13			13	11
Assistant d'enseignement art. pal 1ère classe	B	17			17	9
Assistant d'enseignement art. pal 2ème classe	B	10			10	11
Assistant d'enseignement artistique	B	7			7	4
sous total filière culturelle		91	0	0	91	35
FILIERE SPORTIVE						
Conseiller des activités physiques et sportives	A	1			1	
Educateur des activités physiques et sportives	B	1			1	
Sous total filière sportive		2			2	
FILIERE ANIMATION						
Animateur principal de 1ère classe	B	2			2	
Animateur principal de 2ème classe	B	1			1	

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190410-lmc1H6177H1-DE
Date de réception en Préfecture : 12/04/2019
Date de Publication : 12/04/2019

Animateur	B	0			0	
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	3			3	
Adjoint d'animation	C	2			2	1
sous total filière animation		8	0	0	8	1
FILIERE POLICE						
Directeur de police municipale	A	1			1	
Chef de service de police municipale principal de 2ème classe	B	1			1	
Chef de police municipale	B	1			1	
Brigadier chef principal	C	4			4	
Gariden - Brigadier	C	13			13	
sous total filière police		20	0	0	20	0
Total filières		957	6	6	957	
EMPLOIS NON CITES						
Animateur Passeport loisirs	C	4			4	
Contrat unique d'insertion	C	1			1	
Apprentis	C	15			15	
Apprentis	B	1			1	
Assistants maternelles	C	40			40	
Directeur de régie	A	1			1	1
Placier	C	2			2	2
Emplois besoin occasionnel	A	2			2	
Emplois besoin occasionnel	B	2			2	
Emplois besoin occasionnel	C	12			12	
Emplois besoin saisonnier	C	30			30	
sous total emplois non cités		110	0	0	110	3

RECAPITULATIF						
Emplois autres		9	0	0	9	0
Filière administrative		219	2	2	219	1
Filière technique		358	4	4	358	3
Filière sociale		124	0	0	124	1
Filière médico-sociale		2	0	0	2	
Filière médico-sociale		126	0	0	126	0
Filière culturelle		91	0	0	91	35
Filière animation		8	0	0	8	1
Filière police municipale		20	0	0	20	0
Sous total filières		957	6	6	957	41
Emplois non cités		110	0	0	110	3
Total général		1 067	6	6	1 067	44

ARTICLE II : Les emplois de catégorie A comptabilisés à l'article 1, n'ayant pu être pourvus par un fonctionnaire et pour lesquels les besoins du service ou la nature des missions le justifient, sont pourvus par des agents non-titulaires au titre de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Ces emplois sont les suivants :

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190410-lmc1H6177H1-DE Date de réception en Préfecture : 12/04/2019 Date de Publication : 12/04/2019

EMPLOIS POURVUS PAR DES NON TITULAIRES DE CATEGORIE A	GRADE	REMUNERATION MAXIMALE
FILIERE ADMINISTRATIVE		
DGA jeunesse et vie sociale	DGA	IB 1027 / IM 830
Responsable du service logement	Attaché	IB 816 / IM 669

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé